ANNEXE 9 : Modèle d'attestation de stage 1 2



ATTESTATION DE STAGE

ORGANISME D'ACCUEIL			
Nom ou dénomination sociale : Teoola Pro			
Adresse : 132 Rue Pierre Simon Marquis de Laplace, 34500 Béziers			
certifie que			
LA OU LE STAGIAIRE			
Nom : Schoukroun Prénom : Alexandre			
Né(e) le : 10/03/2003 Sexe : F ☐ M ⊠			
Adresse : 10 impasses pierre esprit Séguier			
🕾 : 0643525375 Mél :			
ÉTUDIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisations			
Option			
AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :			
CNED			
a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études			
DURÉE DU STAGE			
Dates de début et de fin du stage : Du 6/ 02 /2023 au 12 / 03 /2023 .			
Représentant une durée totale de 5 semaines			
La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.			
MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE			
La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de 0 euros.			
La ou le staglaire à perçu une gratification de stage pour un montant total de o			

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celuici dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L351-17 – code de l'éducation art. D.124-9)

Fait à Béziers le 10 / 03 /2023

Benjamin Arnaudet, Directeur technique

> Teopla Pro 2 Rue P. Marquis de Laplace 34500 Béziers

Siret: 829 989 656 00022 - NAF 5829C

¹ Remettre autant d'attestations que d'entreprises fréquentées pour couvrir les semaines de stage réglementaires.

² Pour les personnes candidates se présentant au titre de leur activité professionnelle, cette attestation sera remplacée par des certificats de travail.

BTS Services informatiques aux organisations
Nom et prénom du candidat : Alexandre Schoukroun
N° d'inscription :

BILAN DE STAGE - N°		
Entreprise (ou organisme	1:	
TEOOLA PRO		
Service d'accueil :		
Responsable du stage :		
Benjamin Arnaudet, Direc	teur technique	
Période du 6 février	au 12 mars 2023	soit 5 semaines de stage
Descriptif des activités p	rincipales confiées au stagiaire :	
Développement Web	melpates comiees au stagiane :	
Beveloppement web		
Logiciels et matériels mi	s en oeuvre :	
PHP, MySql, HTML, CSS		
Compétences profession	nelles concernées :	
Développement Web		
		0

132 Rue P. Marquis de Laplace 34500 Béziers Siret: 829 989 656 00022 - NAF 58290 8 2970 ST WB 00 19